

Marché sans publicité ni mise en concurrence préalable
Passé au sens de l'article R.2122-8 du Code de la commande publique

BORDEREAU DE PRIX (B.P.U)

Il est attendu du prestataire qu'il renseigne ici le coût global annuel de l'ensemble des prestations demandées, pour chaque ascenseur. La partie "Détails" peut être modifiée selon la décomposition réelle du prix. Le coût total est TTC et engage le prestataire pour la durée du marché.

		Prix TTC €
Forfait maintenance préventive et curative de l'ascenseur n°1		
	Coût global :	
Détail (<i>aménageable si besoin</i>)		
	Visites périodiques :	
	Disponibilité 24h/24h pour dépannage et désincarcération :	
	Frais de déplacement (pour 1 intervention) :	
	Coût horaire de la main d'œuvre :	
	Coût des pièces :	
	Frais d'installation de la téléalarme :	
	Frais de maintenance de la téléalarme :	
	Réalisation de l'étude de sécurité spécifique :	
	Frais d'assurance :	
	... :	

		Prix TTC €
Forfait maintenance préventive et curative de l'ascenseur n°2		
	Coût global :	
Détail (<i>aménageable si besoin</i>)		
	Visites périodiques :	
	Disponibilité 24h/24h pour dépannage et désincarcération :	
	Frais de déplacement (pour 1 intervention) :	
	Coût horaire de la main d'œuvre :	
	Coût des pièces :	
	Frais d'installation de la téléalarme :	
	Frais de maintenance de la téléalarme :	
	Réalisation de l'étude de sécurité spécifique :	
	Frais d'assurance :	
	... :	

